



Commission de consolidation de la paix

Distr. générale
21 mai 2007
Français
Original : anglais

Première session

Configuration pour la Sierra Leone

Compte rendu analytique de la 1^{re} séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 12 octobre 2006, à 10 heures

Président : M. Gaspar Martins (Angola)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Consolidation de la paix en Sierra Leone

Note : Le présent document a déjà été publié le 8 novembre 2006 sous la cote PBC/2/SIL/SR.1;
voir PBC/1/INF/2.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza), et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications aux comptes rendus de la présente séance et d'autres séances de la Commission seront publiées sous forme de rectificatif.

07-34513 (F)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (PBC/1/SLE/1)

1. **Le Président** dit que la création de la Commission de consolidation de la paix représente un tournant dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial de 2005 car elle réunit tous les acteurs concernés dans les pays qui sortent d'un conflit.
2. La Sierra Leone a fait beaucoup de chemin depuis la décennie tragique des années 90, mais elle a encore grand besoin d'une aide de longue haleine de la communauté internationale. La réunion offrira au Vice-Président de la Sierra Leone l'occasion d'indiquer les besoins du pays pour une paix et une sécurité durables.
3. L'orateur dit qu'il considère que la Commission souhaite adopter l'ordre du jour provisoire pour la configuration pour la Sierra Leone distribué sous la cote PBC/1/SLE/1.
4. *Il en est ainsi décidé.*
5. **Le Président** dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission souhaite que les séances de la configuration pour la Sierra Leone soient des séances publiques.
6. *Il en est ainsi décidé.*
7. **Le Président** dit que, s'il n'y a pas d'objection, il rédigera un résumé des débats du jour.
8. *Il en est ainsi décidé.*

Consolidation de la paix en Sierra Leone (PBC/2/SIL/CRP.1)

Questions clés pour la consolidation de la paix

9. **M. Berewa** (Sierra Leone) dit que la Commission de consolidation de la paix offre un cadre opportun pour un dialogue avec la communauté internationale sur les problèmes de la Sierra Leone et ses projets d'avenir, dans le but de l'aider à préserver une paix durablement gagnée.
10. La Sierra Leone est en paix, elle a déjà tenu des élections démocratiques couronnées de succès, et elle peut s'engager dans un processus normal de développement. Toutefois, il y a des signes de menaces très crédibles sur cette paix. La viabilité de la Sierra Leone en tant qu'État peut être compromise si elle

n'élimine pas certains obstacles à une paix et une stabilité durables.

11. Cinq ans après le conflit, le pays a réussi à restaurer l'autorité de l'État sur tout le territoire, à désarmer les anciens combattants, à réinstaller plus d'un million de personnes déplacées, à rétablir les institutions publiques et sociales, à reconstruire l'appareil gouvernemental, à fournir certains services essentiels et à encourager le retour des entreprises. En quelques années, il est passé de la phase de l'aide humanitaire à celle de la reconstruction nationale, de la restructuration des institutions de l'État et de la création d'un climat de stabilité et de retour à la normalité.

12. La Sierra Leone a mis en œuvre avec succès sa Stratégie de réduction de la pauvreté avec l'appui de donateurs; elle a multiplié par trois le taux de scolarisation et par deux le nombre de dispensaires. Elle a ouvert son économie et retrouvé la stabilité macroéconomique, avec un taux de croissance de 7 % sur les trois dernières années. En ce qui concerne la gouvernance, les élections nationales et locales ont été jugées libres et équitables par les observateurs internationaux, les institutions publiques clés sont renforcées et la décentralisation se poursuit.

13. Nonobstant ces progrès, le Gouvernement est bien conscient que le plus difficile reste à faire et que les carences de la politique de développement et de sa mise en œuvre ont été les causes profondes du conflit passé. Il est donc en train de mettre au point des solutions qui engageront le pays dans un processus de développement durable irréversible.

14. Le chômage des jeunes est une préoccupation majeure. La Sierra Leone a une population jeune, dont plus de 60 % ont moins de 35 ans, la grande majorité étant au chômage. Plus de 1,5 million de jeunes vivent dans la pauvreté. Faute d'emplois, ils sont désabusés et attirés par la violence. Si l'on ne parvient pas à leur offrir de perspectives, ces jeunes de plus en plus nombreux se mettront au service de politiciens sans scrupules ou se livreront au crime ou à d'autres activités antisociales. Cela constituerait une menace sérieuse et directe pour la paix et la stabilité. Le Gouvernement a élaboré un programme visant à créer des emplois à court et à moyen terme, financé par ses propres ressources, mais il cherche des partenaires extérieurs pour assumer une partie de son coût.

15. Les capacités sont insuffisantes dans tous les secteurs de l'économie et en particulier dans la fonction publique. Les capacités existantes ne permettent pas de préserver le rythme actuel de la croissance ni de fournir efficacement les services essentiels. En outre, le manque de capacités et l'inefficacité qui en résulte encouragent la corruption. Le Gouvernement a donc donné la priorité à la réforme de la fonction publique, du système judiciaire et de la sécurité et recherche des partenariats à long terme pour accompagner ce processus.

16. Le respect des obligations redditionnelles et le bon usage des ressources publiques sont un autre aspect important. Le problème fait intervenir de nombreuses variables : inefficacité, mauvaise gestion, faiblesse des mécanismes de coordination, incompétence, avidité et corruption. Il faut réprimer les cas de corruption les plus flagrants, mais cela est de loin insuffisant pour garantir un emploi efficace des ressources publiques au service du développement. C'est pourquoi le Gouvernement a formulé une stratégie nationale de lutte contre la corruption et donné une totale indépendance opérationnelle à la Commission anticorruption. En même temps, il lutte contre des facteurs plus généraux tels que l'inefficacité, la mauvaise gestion et l'insuffisance de la coordination – en bref, le manque de capacités. De solides outils de gestion financière ont été mis en place et les principaux partenaires bilatéraux ont constaté les progrès accomplis. Toutefois, le pays a atteint les limites du possible pour l'immédiat parce que la reconstruction des capacités de fourniture de services détruites par la guerre ne fait que commencer.

17. Pour compliquer encore les choses, le Gouvernement doit faire face aux effets secondaires de l'aide au développement. Par exemple, on estime que 25 % de l'aide fournie au pays ne passe pas par les circuits officiels, si bien qu'il est difficile d'appliquer une politique cohérente dans bon nombre des domaines visés par cette aide. Cela est d'autant plus grave que l'appareil d'État est encore faible. Un partenariat efficace exigerait un appui pour le renforcement des capacités gouvernementales plutôt que la création de structures parallèles. Le fait que l'aide est de plus en plus liée à des indicateurs de référence pose un autre problème. Un tableau de 201 indicateurs, sur lesquels il faut présenter des rapports périodiques, a récemment été établi. Pour faciliter cette tâche, les intéressés ont

récemment adopté le Pacte sur l'amélioration de la gouvernance et de la responsabilisation (IGAP).

18. En outre, le décaissement de l'aide prend beaucoup de temps, le délai pouvant atteindre deux ans. Le Gouvernement hésite donc à annoncer les accords d'aide, car la population interprète souvent l'inaction comme un signe de détournement de fonds. La situation est aggravée par la microgestion des projets, qui accroît les retards et la frustration des bénéficiaires intéressés uniquement par les résultats.

19. Il y a un autre problème encore plus grave, à savoir la mise en place d'un système de gouvernement parallèle par les donateurs. Les donateurs financent ce qu'ils croient être des organisations de la société civile pour mener des activités qui devraient normalement être du ressort de l'État mais dont celui-ci ne peut pas se charger en raison de la faiblesse des institutions. Bon nombre des ONG financées sont en fait créées par des diplômés entrepreneurs qui ne trouvent pas de travail et cherchent ainsi à se faire financer par l'aide extérieure. Une sorte d'« industrie des ONG » est apparue en Sierra Leone. Malheureusement, les rares personnes qualifiées sont attirées par cette industrie, ce qui prive les institutions embryonnaires des ressources humaines dont elles ont le plus grand besoin. En outre, ces groupes ne rendent de comptes qu'à leurs membres et aux donateurs qui les financent. Le Gouvernement fait ce qu'il peut pour rétablir les institutions légitimes responsables de la fourniture des services, mais ces institutions sont sapées par des structures parallèles qui ne sont pas responsables devant l'ensemble de la population mais sont bien financées. Les autorités ne voient pas d'inconvénient à ce que des membres authentiques de la société civile complètent les efforts faits par l'État pour fournir des services à la population, constituent des groupes de pression ou luttent contre les abus ou excès des fonctionnaires. Toutefois, il faut respecter un certain équilibre entre le financement d'organisations non officielles et le renforcement des institutions gouvernementales.

20. La Sierra Leone est encore handicapée par le manque d'infrastructures, qui limite la fourniture de soins de santé et autres services sociaux. L'objectif consistant à créer une école et un dispensaire tous les huit kilomètres est loin d'être atteint. Les carences des infrastructures accroissent le prix des vivres; la pénurie d'électricité et le manque d'eau continuent d'entraver l'essor du secteur privé.

21. Paradoxalement, depuis le rétablissement de la paix, la population s'attend à ce que tous les services soient restaurés immédiatement. Son impatience de recevoir le dividende de la paix est compréhensible, parce que le manque de capacités de l'État est aggravé par la brutale contraction de l'aide extérieure depuis le départ des forces de maintien de la paix. Il en résulte une énorme pression sur les maigres ressources d'un pays qui sort à peine d'un conflit. Le Gouvernement estime avoir élaboré un cadre de politiques solide. Il a lancé des programmes en coopération avec le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, le PNUD, l'Union européenne et des donateurs bilatéraux; la Stratégie de réduction de la pauvreté est au point et une mission d'évaluation de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est prévue. La Sierra Leone espère atteindre le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) à la fin de l'année, ce qui entraînerait l'annulation totale de sa dette. Le problème est que le pays n'a pas les capacités nécessaires pour exécuter les grands programmes adoptés.

22. Les richesses minières de la Sierra Leone constituent aussi un paradoxe. Le Gouvernement a pris soin de traiter les compagnies minières de façon à ne pas dissuader les autres investisseurs. Malheureusement, la plupart des accords conclus ne sont pas favorables au pays et l'État ne touche qu'une petite fraction des dividendes. Il a donc élaboré, de concert avec le FMI, un plan de révision des contrats miniers. Les ressources halieutiques posent un problème similaire. La prise des pêcheurs artisanaux décline en raison de l'exploitation des eaux côtières par des chalutiers étrangers. En outre, l'exportation des produits de la pêche se heurte à des obstacles au commerce érigés par les pays importateurs. Cela se traduit par un épuisement des ressources et cette importante source d'aliments et de revenus génère beaucoup moins de richesse qu'elle ne le pourrait.

23. L'instabilité de la sous-région est une autre difficulté liée au conflit. La Sierra Leone n'est pas le seul pays de la région qui a connu une crise; en raison de la porosité des frontières, toute instabilité dans les pays voisins a inévitablement des répercussions directes. Il y a en outre des problèmes connexes tels que la contrebande de diamants et d'armes et la traite d'êtres humains. Le Gouvernement a renforcé le contrôle des frontières mais il serait préférable de promouvoir des programmes sous-régionaux de

surveillance des frontières. Outre la participation active à la Communauté économique des pays de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la revitalisation de l'Union du fleuve Mano est une priorité.

24. La réunion du Groupe consultatif de la Banque mondiale, tenue à Londres en novembre 2005, a mobilisé des fonds sur la base du Document de stratégie de réduction de la pauvreté de la Sierra Leone. On peut présumer qu'une partie des travaux de la Commission sera d'aider le Gouvernement à suivre l'emploi des ressources promises à cette occasion.

25. Le secteur privé peut être le moteur du développement. Le Gouvernement est disposé à créer l'environnement social, politique et économique nécessaire pour faciliter la croissance, mais il faut poursuivre avec vigueur la construction des institutions et mécanismes. En attendant, la Sierra Leone doit répondre aux besoins immédiats de la population jusqu'à ce que la croissance devienne auto-entretenu. C'est là que la Commission de consolidation de la paix peut être utile, et l'orateur espère que le débat en cours produira des résultats concrets.

26. **M. Angelo** [Représentant exécutif du Secrétaire général chargé du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL)] dit que, depuis la fin du conflit, la Sierra Leone a fait de grands progrès en ce qui concerne le rétablissement de la paix et de la stabilité, le redressement national et l'établissement des institutions démocratiques. Le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration a été mené à terme et l'État exerce son autorité sur tout le territoire, et des élections nationales et locales ont été organisées.

27. Néanmoins, la situation reste fragile et il faut poursuivre la lutte contre les causes profondes du conflit, qui n'ont pas encore été éliminées, comme le reconnaît la Commission pour la vérité et la réconciliation. Le renforcement du processus démocratique par une participation accrue des jeunes et des femmes à la vie politique, l'amélioration de la transparence et de l'efficacité des institutions publiques et la revitalisation de l'économie sont des défis majeurs.

28. Malgré son énorme potentiel, la Sierra Leone n'a pas encore réussi à promouvoir l'investissement national et étranger à grande échelle et reste très sensible à la conjoncture internationale. Le manque d'emplois cause une grande frustration, en particulier

chez les jeunes. Le Gouvernement, avec l'aide de la communauté internationale, a fait de grands progrès dans le rétablissement des services publics, mais les institutions sont encore trop faibles pour répondre aux besoins essentiels. La justice manque de capacités et la situation du système pénal est encore pire. La réforme de la police et des forces armées a avancé, mais toutes deux ont besoin d'une aide accrue dans les domaines de la logistique et de la formation.

29. La Sierra Leone tiendra ses deuxième élections présidentielles et parlementaires depuis le conflit en juillet 2007, avec les moyens limités disponibles dans le pays. La Commission électorale nationale a été restructurée et a pour mission d'organiser des élections crédibles en respectant le calendrier. La Commission d'enregistrement des partis politiques, mécanisme essentiel de résolution des conflits, manque cruellement de moyens et de personnel. Il y a bien un fonds général géré par le PNUD, mais il reste un trou d'environ 9 millions de dollars à combler d'urgence. Le processus politique reste précaire et est en particulier menacé par des manifestations d'intolérance qui risquent de dégénérer en conflit.

30. Le maintien d'une paix durable et la poursuite du développement et de la démocratisation dépendent beaucoup de la transparence des institutions publiques. Le Gouvernement a pris des mesures de décentralisation administrative et budgétaire au niveau du district, mais les nouveaux conseils locaux sont souvent en concurrence avec les chefs traditionnels pour le partage des maigres ressources disponibles. La situation des droits de l'homme s'est nettement améliorée, notamment avec la création récente de la Commission nationale des droits de l'homme, qui a besoin d'une aide considérable pour donner suite aux principales recommandations de la Commission pour la vérité et la réconciliation.

31. La stabilité de la Sierra Leone est étroitement liée à celle de la sous-région et en particulier du Libéria, de la Guinée et de la Côte d'Ivoire. En outre, des problèmes transfrontières, tels que le trafic d'armes légères, de drogue et de diamants et la traite d'êtres humains, appellent aussi une coopération sous-régionale efficace.

32. Pour apporter une réponse globale aux problèmes du pays, le Gouvernement a mis au point une Stratégie de réduction de la pauvreté complétée par une Stratégie

de consolidation de la paix. Le programme de réforme du secteur de la sécurité est aussi en bonne voie.

33. L'Organisation des Nations Unies continue d'appuyer les efforts nationaux visant à parachever le redressement et à réunir les conditions d'un développement durable. Après la fin du mandat de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, en décembre 2005, le Conseil de sécurité a créé un Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL), qui supervise les interventions de l'Organisation dans les domaines de la politique, de la sécurité, des droits de l'homme et du développement en Sierra Leone. L'équipe de pays des Nations Unies a achevé la révision du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) de manière à l'harmoniser avec la Stratégie de réduction de la pauvreté et la Stratégie de consolidation de la paix, en prêtant une attention particulière aux problèmes du renforcement des capacités, de l'égalité des sexes et des jeunes.

34. Nonobstant les progrès accomplis, la Sierra Leone a encore beaucoup à faire pour consolider les acquis et éliminer les causes profondes du conflit. Pour continuer de faire des progrès à cet égard, elle a besoin d'un engagement et d'un appui durables de la communauté internationale.

35. **M. Carlson** (Banque mondiale), intervenant par vidéoconférence depuis Accra, se félicite de la création de la Commission de consolidation de la paix en tant que cadre pour assurer la sécurité et le développement après le conflit. La Sierra Leone a fait des progrès depuis la cessation des hostilités et il faut faire tout ce qui est possible pour préserver les acquis et poursuivre la reconstruction.

36. Sur l'échelle de l'évaluation institutionnelle du pays de la Banque mondiale, le niveau de la Sierra Leone est passé de 2,5 en 2001 à 3,1 en 2005 et donc a fait des progrès remarquables. Toutefois, son économie était beaucoup plus solide il y a quelques décennies et il est donc manifestement nécessaire d'accélérer le rythme de la reconstruction. L'amélioration de la gouvernance, la croissance et les partenariats sont des ingrédients essentiels à cet égard.

37. Le Gouvernement a mis en œuvre une série de mesures fondées sur le Pacte sur l'amélioration de la gouvernance et de la responsabilisation, qui appellent une action concertée dans des domaines clefs, notamment la lutte contre la corruption, les marchés

publics, la réforme de la fonction publique, la transparence des industries extractives et la tenue d'élections. Tous les domaines prioritaires nécessitent une action énergique pour renforcer les capacités essentielles de l'État et respecter les normes de gouvernance indispensables pour le développement, le progrès, l'équité et la réalisation des objectifs du Millénaire.

38. L'orateur souligne lui aussi l'importance de la décentralisation pour préserver la confiance de la population envers le rythme du redressement. Il faut en outre améliorer le recouvrement de l'impôt et la réglementation des entreprises pour assurer le bon fonctionnement du cadre institutionnel de l'activité économique et il est essentiel d'améliorer la gestion des ressources naturelles et de l'environnement pour promouvoir les objectifs du Pacte.

39. La création d'emplois est un outil important pour l'accélération de la croissance, notamment en raison de la jeunesse de la population. Outre son utilité économique générale, l'offre d'emplois rémunérateurs élargit les horizons des jeunes et les encourage à compter sur leurs propres forces et à se donner un projet de vie constructif.

40. La Sierra Leone a obtenu de bons résultats macroéconomiques et la Banque mondiale espère pouvoir bientôt alléger le fardeau de sa dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. Une stratégie multidonateurs, associant les différents partenaires du développement, a été envisagée pour fournir un appui budgétaire sur la base des objectifs du Document de stratégie de réduction de la pauvreté.

41. Malgré l'amélioration du marché du travail et la réforme de la réglementation des entreprises et du secteur financier, il reste essentiel de renforcer les infrastructures. Certes, l'amélioration des réseaux d'eau, d'électricité, de transport et de télécommunications et autres infrastructures indispensables est très coûteuse. En 2005, la Banque mondiale a alloué des ressources considérables au secteur du transport, et sa prochaine priorité sera le réseau électrique. L'élévation du PIB et la réduction de la pauvreté exigent de gros investissements. Il importe par ailleurs de mettre en valeur le potentiel agricole de la Sierra Leone, en particulier pour accroître les

exportations de produits autres que les diamants dans l'intérêt de l'ensemble de la population.

42. L'orateur souligne l'importance de la participation de la Sierra Leone à des mécanismes de partenariat pour le développement. La réunion du Groupe consultatif de novembre 2005 a débouché sur une estimation encourageante du financement disponible. Une réunion de suivi, prévue pour novembre 2006, évaluera les résultats obtenus et l'évolution des flux de ressources. Les partenaires du développement sont très attachés à l'harmonisation des programmes et à d'autres mesures visant à remédier aux carences qui subsistent. À cet égard, l'orateur espère que la Commission de consolidation de la paix appuiera le processus de concertation au niveau du pays, et il réaffirme la volonté de la Banque mondiale d'aider le Gouvernement et le peuple sierra-léonais à poursuivre l'effort de reconstruction.

43. **M. Bio-Tchané** (Fonds monétaire international) dit que, avec l'appui de la communauté internationale, la Sierra Leone a fait de grands progrès en matière de stabilisation macroéconomique, de relèvement des communautés détruites par la guerre, d'amélioration des services sociaux et de reconstruction des capacités dans de nombreux domaines. L'assistance technique et financière du Fonds a aussi été concentrée dans ces secteurs. En outre, l'aide du Fonds à la Sierra Leone dans le cadre du programme d'assistance d'urgence après le conflit, entre 1998 et 2000, a été axée sur la reconstruction des capacités institutionnelles et administratives, la promotion de la croissance économique, la réduction des déséquilibres financiers et la régularisation des relations du pays avec ses créanciers extérieurs. Cette aide, complétée par l'appui des donateurs et la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, a réuni les conditions du retour à la croissance. Le taux de croissance du PIB réel est passé de moins 8 % en 1999 à 18 % en 2001. Des politiques macroéconomiques plus rigoureuses et l'amélioration de l'offre depuis la conclusion de l'accord de paix de Lomé ont permis de maîtriser l'inflation, dont le taux annuel moyen est tombé de plus de 30 % en 1999 à moins 3,7 % en 2002.

44. Pendant la phase de consolidation de la paix, l'aide a été fournie dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) du Fonds, avec un arrangement triennal d'appui au programme économique du Gouvernement pour la

période 2001-2004. Quelque 187 millions de dollars ont été décaissés sur cette période.

45. Bien que la Sierra Leone ait mené à terme le processus de la FRPC, le Fonds a renouvelé son engagement pour aider le Gouvernement à répondre aux besoins du développement et à obtenir le financement extérieur à moyen terme qui restait nécessaire. L'aide ultérieure a été fournie dans le cadre d'un arrangement de suivi de la FRPC pour appuyer une stratégie nationale de réduction de la pauvreté alignée sur les objectifs du Millénaire et conforme à la volonté du Gouvernement d'affecter les ressources à la lutte contre la pauvreté, en mettant l'accent sur la reconstruction de la nation, une politique budgétaire de stabilisation, une politique monétaire efficace et la promotion de la croissance du secteur privé.

46. Outre l'aide financière directe, la Sierra Leone a bénéficié d'un allègement de sa dette à hauteur de 98 millions de dollars dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée. Elle aura droit à un désendettement supplémentaire en raison de ses bons résultats économiques. D'après les conclusions globalement positives d'une mission des services du FMI, elle devrait atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTE renforcée en décembre 2006 et bénéficier d'un allègement de sa dette multilatérale. Une stratégie de financement extérieur prudente et une augmentation de l'aide assortie de conditions très favorables seront ensuite indispensables pour préserver la viabilité de la dette à moyen terme.

47. Vu la fragilité de la position extérieure de la Sierra Leone, le Fonds a axé ses recommandations sur l'assainissement budgétaire, dans le but de préserver la stabilité macroéconomique et de protéger les dépenses visant à réduire la pauvreté. Il est essentiel que le pays renforce le recouvrement de l'impôt et améliore la gouvernance. Un environnement stable et prévisible pour les investissements contribuerait notamment à élargir l'assiette fiscale et à mobiliser les ressources intérieures.

48. Le Fonds restera présent en Sierra Leone, en étroite coopération avec les autres partenaires du développement, pour assurer un emploi efficient des ressources libérées par le désendettement et de l'aide financière. Sa mission en Sierra Leone a fait un constat important, à savoir que la paix et la stabilité ne se sont pas encore traduites par une amélioration des conditions de vie de la population, ce qui rend le rôle

de la Commission de consolidation de la paix encore plus essentiel.

49. **M^{me} Pierce** (Royaume-Uni) dit que son pays est fier de figurer parmi les donateurs qui aident la Sierra Leone et est résolu à appuyer le travail de la Commission de consolidation de la paix pour assurer la pérennité des réformes en cours dans les pays concernés.

50. En ce qui concerne les perspectives et les problèmes de la Sierra Leone, les questions liées aux industries extractives et au chômage des jeunes sont particulièrement importantes. Il faut formuler une stratégie globale pour attirer des investissements étrangers directs et exploiter tout le potentiel d'exportation de la Sierra Leone; à cet égard, l'état de droit et la gouvernance sont essentiels. Le Royaume-Uni appuie sans réserves la réforme complète de la justice et les efforts visant à améliorer les mécanismes de coordination interne.

51. Le Royaume-Uni a conclu un partenariat pour le développement sur 10 ans avec la Sierra Leone, car il est convaincu de l'utilité d'un appui durable et prévisible. L'ensemble de la communauté des donateurs devrait peut-être faire plus d'efforts pour tenir ses engagements dans le cadre des principes directeurs acceptés visant à assurer l'efficacité de l'aide. La Commission de consolidation de la paix est un bon mécanisme pour inciter les donateurs à rendre des comptes et pour promouvoir un débat sur les questions essentielles que soulève le développement de la Sierra Leone. Il importe en outre de respecter les préférences exprimées par le Gouvernement en ce qui concerne l'affectation de l'aide au renforcement des capacités.

52. **M. Akram** (Pakistan) dit que les problèmes qui se posent aux sociétés sortant d'un conflit et qui révèlent les carences de la réponse internationale sont la principale justification de la création de la Commission de consolidation de la paix. Les débats et conclusions de la Commission doivent cerner les causes de l'insuffisance de la réponse internationale aux situations de conflit et définir des moyens efficaces d'y remédier.

53. Face aux préoccupations exposées par le représentant de la Sierra Leone, il ne faut pas perdre de vue quatre points essentiels. Premièrement, il faut que les programmes de reconstruction soient pilotés par le pays et la Stratégie de réduction de la pauvreté doit se

fonder sur des interventions nationales et internationales. Deuxièmement, vu le risque de résurgence de l'instabilité, il ne faut pas que la communauté internationale suspende prématurément son aide, notamment dans le secteur de la sécurité. Troisièmement, en raison des effets pervers que peut avoir l'aide au développement et qui ont été évoqués par le représentant de la Sierra Leone, la communauté internationale doit chercher à accroître l'efficacité de son action. L'orateur se demande dans quelle mesure l'action de la communauté internationale en Sierra Leone est conforme aux principes directeurs de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide car, par exemple, l'obligation de présenter un rapport sur 201 indicateurs est irréaliste. En ce qui concerne la société civile, il est d'accord avec le représentant de la Sierra Leone au sujet de la nécessité d'éviter que les donateurs mettent en place une structure gouvernementale parallèle : il faut donner la priorité au renforcement des institutions responsables devant le Gouvernement. Quatrièmement, il faut répondre de manière systématique aux préoccupations formulées par le représentant de la Sierra Leone au sujet des ressources naturelles du pays et en particulier de l'exploitation des richesses minérales par des compagnies internationales, parce que les rivalités pour l'appropriation de ces richesses sont une des causes profondes des conflits sur le continent africain en général.

54. **M. Valenzuela** (Commission européenne) remercie le Comité d'avoir invité la Commission européenne à participer à cette réunion, reconnaissant ainsi son rôle de donateur majeur en Sierra Leone. L'Union européenne joue un rôle tout aussi important dans le processus politique connexe et, en raison de ce double engagement européen dans la consolidation de la paix, a demandé au Comité d'organisation de l'autoriser à se faire représenter, demande à laquelle elle espère recevoir une réponse positive. D'ici là, pour les réunions par pays de la journée et du lendemain, elle associera la présidence et le Secrétariat du Conseil de l'Union européenne à sa délégation.

55. **M^{me} Kanerva** (Finlande) dit que son pays assure actuellement la présidence de l'Union européenne. L'Union européenne est très engagée dans le dialogue politique dans la région examinée, en particulier dans le cadre du Groupe de contact international sur le bassin du Mano et de l'Union du fleuve Mano. La concertation entre la Commission de consolidation de

la paix, la communauté internationale et le Gouvernement sierra-léonais doit inclure des discussions avec l'opposition et la société civile et doit être guidée par des objectifs clairs pour consolider le processus de rétablissement de la paix et de la sécurité, d'amélioration de la gouvernance, de démocratisation et de renforcement de l'état de droit. La stratégie de l'Union européenne se fonde sur une approche large de la consolidation de la paix, qui inclut la promotion de la démocratie, de l'état de droit, de la sécurité et du développement. Il faut remédier à l'insuffisance des ressources humaines en Sierra Leone, car elle est la cause de problèmes tels que la durée excessive de la détention préventive et l'incapacité de combattre la corruption. Le processus de consolidation de la paix et de stabilisation doit donc comporter les éléments suivants : respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, promotion de la concertation entre le Gouvernement et la société civile et mise en œuvre des recommandations de la Commission pour la vérité et la réconciliation. Enfin, une stratégie efficace de consolidation de la paix en Sierra Leone doit tenir compte de la dynamique régionale du conflit, en associant tous les acteurs de la région au processus.

56. **M. Wahab** [Organisation de la Conférence islamique (OCI)] prend acte des efforts faits par la Sierra Leone dans les domaines de la reconstruction nationale et de la création d'institutions et appuie les arguments fondamentaux exposés par son représentant. La Sierra Leone mérite un appui sans réserve de la communauté internationale, qui doit tenir compte des priorités et besoins du Gouvernement. Le Groupe de contact de l'OCI sur la Sierra Leone travaille en étroite coopération avec celui-ci pour formuler et exécuter des projets dans les domaines de la reconstruction nationale et de la création d'institutions. Cette action doit être guidée par les projets et priorités définis au niveau national et axée sur le renforcement des capacités du Gouvernement et des institutions nationales, plutôt que de saper leur autorité par la mise en place d'une structure gouvernementale parallèle dirigée par la société civile.

57. **M^{me} Johnson** (Banque africaine de développement) dit que la Banque africaine de développement est plus résolue que jamais à aider les États fragiles. Le travail de la Commission de consolidation de la paix est utile à deux titres : premièrement par son approche intégrée des aspects liés à la sécurité, au processus de paix politique, à la

stabilisation et aux dimensions socioéconomiques et deuxièmement par l'attention qu'elle prête à la suite du processus. Le représentant de la Sierra Leone a évoqué le problème de la rivalité entre les donateurs qui peut compromettre les efforts du Gouvernement, et l'oratrice reconnaît que la Banque africaine de développement figure parmi les coupables.

58. Trois types de réformes sont nécessaires pour améliorer l'intervention des donateurs. Le premier est la réforme institutionnelle, à laquelle la Banque africaine de développement s'emploie. Le deuxième est la réforme opérationnelle, qui doit être guidée par les engagements et les indicateurs contenus dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et dont la mise en œuvre en Sierra Leone doit se fonder sur les besoins du Gouvernement. On pourrait aussi envisager des indicateurs pour les donateurs eux-mêmes, afin d'accroître l'efficacité de leur travail. La troisième réforme requise concerne le domaine difficile et coûteux de l'assistance technique et du renforcement des capacités, qui ne donne pas toujours les résultats concrets nécessaires, à savoir la création d'institutions stables et efficaces capables de fournir les services publics dont la population a besoin.

59. La Banque africaine de développement étudie la question des États fragiles dans le but de modifier ses méthodes d'intervention et d'accroître le financement sous forme de dons aux pays concernés. L'oratrice décrit quelques-unes des interventions menées par la Banque dans les domaines de la gouvernance et de la création d'institutions et dans le domaine socioéconomique, notamment la formation professionnelle, très importante en raison du problème du chômage des jeunes. Toutefois, pour assurer l'efficacité de ces activités, la Banque et les autres donateurs doivent améliorer leurs méthodes, peut-être pays par pays. L'oratrice invite le Président à examiner quels sont les résultats concrets qu'on peut attendre de la réunion en cours, en tenant compte tant des propositions relatives aux méthodes des donateurs que de celles avancées par le Gouvernement sierra-léonais.

60. **M. Chowdhury** (Bangladesh) loue les efforts faits par le Gouvernement sierra-léonais pour rétablir la stabilité. Le Bangladesh a été étroitement associé au processus de maintien de la paix dans ce pays et a gardé avec lui des relations économiques et politiques bilatérales. On peut donc dire qu'il a misé sur la stabilité et la consolidation de la paix en Sierra Leone – comme d'ailleurs tous les autres pays. Le but du

travail de consolidation de la paix dans ce pays doit être d'établir un équilibre permettant d'éviter que des événements imprévisibles ne le fassent replonger dans le chaos. Il est essentiel de ne pas perdre de vue les sociétés qui sortent d'un conflit, comme celle de la Sierra Leone, même après le départ des forces de maintien de la paix. Le représentant de la Sierra Leone a parlé de signes qui montrent la fragilité de la paix, dont notamment le problème du chômage des jeunes. Il a souligné la nécessité d'une aide pour répondre aux besoins immédiats de la population jusqu'au retour d'une croissance auto-entretenu, disant que c'était en cela que la Commission de consolidation de la paix pouvait être utile, et l'orateur partage ce point de vue. La Commission doit prendre bonne note de ces observations et faire tout son possible pour garantir la stabilité en Sierra Leone. Le Bangladesh a eu besoin, lui aussi, de plusieurs décennies pour redresser son économie après un conflit, ce qui n'a été possible que grâce à la conjugaison d'initiatives nationales et d'une aide internationale. Il serait utile de faire profiter de cette expérience d'autres pays en développement qui sortent d'un conflit, particulièrement en Afrique.

61. Il importe de construire en Sierra Leone des institutions politiques pluralistes pour mettre en place le cadre social nécessaire pour les activités de consolidation de la paix. Il faut aussi accroître la transparence pour réduire la corruption et promouvoir la démocratie. Il convient de se féliciter de la création de la Commission pour la vérité et la réconciliation : il ne doit y avoir ni impunité ni justice vengeresse. Il faut employer à bon escient les maigres ressources disponibles, notamment dans les secteurs prioritaires que sont la santé et l'éducation, et les parties prenantes extérieures doivent coordonner leur action avec celle du Gouvernement pour construire les infrastructures dont le pays a besoin. Une fois le cadre mis en place, la société civile peut jouer un rôle important. L'orateur évoque l'exemple des programmes de microcrédit au Bangladesh, qui ont transformé le paysage social et joué un rôle particulièrement utile dans le domaine de l'éducation informelle des femmes, et donc dans leur émancipation, et eu notamment pour effet de réduire la violence.

62. La plupart des pays qui sortent d'un conflit sont des PMA, auxquels s'applique le Programme d'action en faveur des PMA pour la décennie 2001-2010. Il faut répondre aux besoins essentiels de ces pays, notamment en leur fournissant simultanément une aide

publique au développement et un appui pour le renforcement des capacités. Il n'est pas facile de stabiliser une société qui sort d'un conflit, mais plusieurs exemples montrent que c'est possible.

63. **M. Verbeke** (Belgique) dit qu'il faut tenir compte des observations du représentant de la Sierra Leone concernant la politique de développement et les donateurs, notamment en raison des menaces pour la paix qu'il a évoquées.

64. Il y a trois priorités : la sécurité, la gouvernance et la justice. Des progrès ont été faits dans le domaine de la sécurité et l'orateur se félicite du succès du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Toutefois, il faut rester vigilant en ce qui concerne les capacités de la police et le trafic d'armes légères. Le chômage des jeunes est un problème majeur et il faut mener une politique de développement ambitieuse pour éviter que les jeunes s'enrôlent dans les milices. La création d'emplois est essentielle, mais il ne faut pas négliger l'éducation, la promotion des initiatives privées et la gestion des ressources naturelles. Le financement de travaux publics peut être utile, mais pour le long terme il faut créer un climat propice à l'investissement afin de dynamiser le secteur privé.

65. Des progrès considérables ont été faits dans le domaine de la gouvernance, mais il faut continuer de renforcer les capacités des institutions publiques. Pour améliorer la gestion de l'économie, il convient notamment d'accroître l'efficacité de l'administration de l'impôt.

66. Dans le domaine de la justice, si le Tribunal spécial pour la Sierra Leone de La Haye jouit de l'appui de nombreux pays, il reste beaucoup à faire pour une application plus efficace des recommandations de la Commission pour la vérité et la réconciliation. L'orateur pense, comme les autres représentants qui se sont exprimés, que la dimension régionale est aussi importante et préconise un renforcement des organismes compétents dont la Sierra Leone est membre, notamment la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano.

67. **M^{me} Mladineo** (Croatie) dit que, malgré les progrès considérables réalisés en Sierra Leone, certaines des causes profondes du conflit n'ont pas été éliminées. En tant que représentante d'un pays qui a lui aussi traversé un conflit, elle souligne l'importance du processus de rétablissement de la sécurité politique et

de la démocratisation. La volonté politique de poursuivre le processus de stabilisation et de développement est bien présente, mais les progrès sont lents. Toutefois, s'il y a consensus, les efforts de la communauté internationale peuvent aider à faire avancer les choses. Cependant, avant de passer à l'étape de la consolidation et du développement, les sociétés qui sortent d'un conflit doivent s'attaquer à des problèmes tels que la reconstruction, la création de capacités et le renforcement de la sécurité.

68. Il faut remédier aux problèmes évoqués par le représentant de la Sierra Leone. Il convient d'associer le Gouvernement et les administrations officielles compétentes à tous les aspects de la consolidation de la paix et de renforcer les capacités d'exécution.

69. Parmi les questions mentionnées par le représentant de la Sierra Leone, celles qui intéressent particulièrement la Commission sont la justice et la sécurité, le renforcement de la démocratie et l'amélioration des services publics. L'expérience acquise par la Croatie dans la gestion de l'aide de la communauté internationale et des donateurs confirme la nécessité de prêter une grande attention à la coopération et à la coordination. Pour profiter de cette aide, le bénéficiaire a besoin de capacités renforcées, mais il faut aussi que les fournisseurs d'aide aient une compréhension globale du pays destinataire. Le représentant de la Sierra Leone a à juste titre souligné le problème de la création de structures parallèles dans les organisations non gouvernementales, mais ce problème existe aussi dans le cadre du processus de renforcement des capacités de l'appareil d'État. La coordination de l'aide internationale est donc essentielle et il importe aussi de tenir compte de la dimension régionale de questions telles que la gestion des ressources halieutiques et minières. L'oratrice souligne pour terminer l'importance de l'éducation, clef de voûte du développement, qui doit être une des priorités de la communauté internationale.

70. **M. Abdelaziz** (Égypte) dit que la tâche de la Commission concernant la Sierra Leone comporte deux volets, le renforcement des capacités humaines et la création de capacités institutionnelles. Dans le premier cas il s'agit de promouvoir l'emploi et l'autonomie des jeunes et dans le second de renforcer la sécurité et la justice, d'améliorer les services publics et de consolider les institutions démocratiques. Il convient que la Commission, dans ses conclusions, souligne l'importance des quatre domaines prioritaires

mentionnés par le représentant de la Sierra Leone et lance des projets dans ces domaines.

71. **M. Wolfe** (Jamaïque) se dit préoccupé par les menaces pour la paix mentionnées par le représentant de la Sierra Leone, auxquelles la Commission doit apporter une réponse concrète. Il ne faut pas perdre de vue la dimension développement dans le cadre des programmes à moyen ou à long terme entrepris en Sierra Leone. Le pays a obtenu une croissance économique remarquable, mais il ne crée pas encore assez de richesse pour financer un développement durable. Le problème du chômage des jeunes est fondamental, mais la Commission ne doit négliger aucun des autres aspects de l'aide. Les mesures visant à relancer l'économie doivent être intégrées dans le programme de renforcement des capacités. Il faut chercher des moyens novateurs de mobiliser l'investissement étranger pour créer des emplois et renforcer le secteur privé, de manière à promouvoir la croissance et le développement. Il faut s'attaquer simultanément au redressement de l'économie et à la réduction de l'insécurité.

72. **M. Gopinathan** (Inde) dit qu'il faut prêter attention aux quatre domaines prioritaires mentionnés par le représentant de la Sierra Leone et appelle la Commission à appuyer et à compléter, et non à supplanter, les plans et priorités nationaux du Gouvernement. Il insiste en particulier sur le problème du chômage des jeunes et dit que l'Inde peut proposer des formations dans de nombreux domaines dans lesquels elle a des compétences.

73. Le commerce extérieur n'est pas seulement une voie vers la prospérité, il peut aussi contribuer à la consolidation de la paix. Vu la nécessité d'exploiter le potentiel d'exportation de la Sierra Leone, l'orateur appelle la Commission à explorer les moyens de remédier au manque de diversification des exportations mentionné par le représentant de la Banque mondiale. L'Inde peut aussi contribuer au renforcement des capacités dans les domaines de la justice et de la sécurité et elle suggère de recourir au Fonds des Nations Unies pour la démocratie afin de financer le renforcement des institutions démocratiques envisagé par le Gouvernement sierra-léonais. Il convient en outre d'appuyer l'amélioration des services publics, et là aussi l'Inde est disposée à faire profiter la Sierra Leone de son expérience en lui proposant des programmes de formation.

74. **M. Jenie** (Indonésie) dit que les priorités mentionnées par le représentant de la Sierra Leone doivent définir le cadre du travail de la Commission visant à aider le Gouvernement à poursuivre le processus de paix. Il souligne l'importance de la coordination, par le Gouvernement, de la participation de la société civile à ce processus et évoque à cet égard ce qu'a connu son propre pays avec l'afflux massif d'aides suite au tsunami de 2005. La participation de la société civile doit renforcer l'autorité du Gouvernement en matière de fourniture de services publics et il convient d'établir soigneusement les priorités.

75. **M^{me} Pratt** (Network for Collaborative Peacebuilding in Sierra Leone) dit que les organisations de la société civile ont joué un rôle important dans tous les aspects de l'établissement de la paix en Sierra Leone, ce qui a permis d'engager un processus démocratique sain. Elles ont récemment mené une consultation nationale pour préciser le mandat de la Commission, à l'issue de laquelle ont été définis plusieurs domaines clefs pour examen lors des réunions de la Commission consacrées à ce pays.

76. Le premier de ces domaines est celui de la mise en œuvre des recommandations de la Commission pour la vérité et la réconciliation et du Document de stratégie de réduction de la pauvreté, dans laquelle les organisations de la société civile, et en particulier les médias, peuvent jouer un rôle clef en faisant comprendre à l'opinion publique le processus de réduction de la pauvreté.

77. Le deuxième est celui de la mise en valeur des ressources humaines et notamment de la formation professionnelle des jeunes et de l'autonomisation des femmes, particulièrement important en raison de la vulnérabilité des enfants et des femmes en période de conflit et de leur rôle dans la consolidation de la paix.

78. Le troisième est celui du renforcement des capacités des organisations de la société civile et des institutions publiques, que l'État et les agences d'aide doivent appuyer par la construction d'infrastructures, la fourniture d'équipements et la formation professionnelle. Dans le cadre de la réforme du système juridique et de la justice, il faut que la Commission nationale des droits de l'homme et la Commission de réforme du système juridique disposent de ressources suffisantes et de personnel qualifié, soient dotés d'infrastructures et d'une logistique

modernes et offrent de meilleures conditions d'emploi. Il faut séparer l'administration du Procureur général de celle du Ministre de la justice. La réforme du secteur de la sécurité exige une meilleure formation de la police et de l'armée, une refonte des administrations locales et une amélioration des conditions d'emploi.

79. Le quatrième est celui de la création de mécanismes de suivi et d'évaluation. Il convient que les organisations de la société civile et les ONG nationales élaborent un cadre pour suivre et évaluer l'impact du travail de la Commission en Sierra Leone et fassent périodiquement un examen des activités du Gouvernement et de la communauté internationale visant à renforcer les différents secteurs publics de l'économie.

80. Le cinquième est celui du renforcement de la collaboration entre les gouvernements et entre les gouvernements et la société civile dans le bassin du fleuve Mano, en mettant l'accent sur un renforcement global et à long terme des capacités des organisations de la société civile, sur une coopération plus étroite visant à mettre en place un cadre pour l'échange d'idées et de données d'expérience et sur des approches communes de l'action collective dans le domaine de la consolidation de la paix et des questions connexes au niveau de la sous-région.

81. Il convient d'employer les documents de la Stratégie de consolidation de la paix comme principes directeurs pour l'engagement de la société civile, qui doit être associée à la formulation des programmes gouvernementaux.

82. **M. Christian** (Ghana) dit que des progrès louables ont été faits en ce qui concerne le rétablissement de la paix et de la stabilité, la promotion du redressement national et l'amélioration de la gouvernance, mais que la Sierra Leone risque de perdre ces acquis s'ils ne sont pas consolidés et si les causes profondes du conflit qu'elle a traversé ne sont pas éliminées. La Stratégie de consolidation de la paix, mise au point avec l'appui du Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone, devrait faciliter la réalisation des objectifs de développement à long terme du pays et renforcer ses capacités de prévention des conflits.

83. Comme l'a dit à juste titre le représentant de la Sierra Leone, le chômage des jeunes depuis la fin du conflit est une cause de ressentiment et de frustration qui fait planer une sérieuse menace sur la paix et la

sécurité. En réponse, le Gouvernement a conçu un programme visant à associer les jeunes à des activités de reconstruction nationale pour préserver l'ordre public.

84. La réforme de la justice et du secteur de la sécurité a aussi fait de grands progrès, mais est encore loin d'être achevée. Il faut fournir une aide internationale pour garantir au peuple sierra-léonais une administration efficace de la justice. Le pays a aussi besoin d'une aide internationale pour renforcer ses institutions démocratiques et conduire les prochaines élections nationales dans un climat de liberté et d'équité. L'aide au Parlement et à la société civile pour le renforcement des capacités et la promotion de la paix, de la justice et du développement ne doit pas être négligée. La Sierra Leone a besoin d'un appui intégré et durable pour pouvoir mettre en œuvre son programme d'ensemble. Son inclusion dans le programme de travail par pays de la Commission est donc très opportune.

85. **M. Matussek** (Allemagne) dit que le Gouvernement et le peuple sierra-léonais ont fait de grands progrès en ce qui concerne la consolidation de la paix et de la sécurité dans leur pays. Il faut que le Gouvernement s'engage avec la plus grande énergie pour assurer la poursuite du processus. Les élections de 2007 seront une étape essentielle pour la consolidation du processus de paix et l'aide pour leur organisation et leur contrôle doivent être des priorités pour les mois à venir. Les autres priorités sont le renforcement des capacités institutionnelles, la lutte contre la corruption et le respect des droits de l'homme, ainsi que la réduction du chômage des jeunes et la lutte contre le trafic d'armes légères. L'orateur invite la Commission à inscrire ces questions à son programme.

86. **M. Deruffe** (France) dit que la déclaration du représentant de la Sierra Leone est un excellent point de départ pour les travaux de la Commission. Il se félicite de la présence de tous les acteurs importants à la présente réunion de la Commission, qui permettra une collaboration constructive. Il convient d'intégrer les nombreuses questions préoccupantes qui ont été mentionnées dans le programme de réforme de l'économie et des infrastructures.

La séance est levée à 13 heures.